

Lettre d'information de votre conseil municipal

L'édito du Conseil municipal

Barnas, le 14 décembre 2020

Malgré la crise sanitaire et le deuxième confinement, l'équipe municipale est restée mobilisée et active sur de nombreux fronts.

Bien que privés de possibilités de mettre en place un fonctionnement pleinement participatif, nous avons pu, dans le respect des directives préfectorales, organiser quelques moments de rencontre et de concertation avec les membres de groupes de travail (action sociale, environnement, communication, vie associative et culturelle), avec les responsables des associations de la commune, avec les élus départementaux, régionaux et nationaux... Et nous avons pris toute notre place dans les instances intercommunales et extra-communales.

Nous avons poursuivi l'examen, la mise à jour et l'avancement des dossiers en cours (action sociale, voirie, urbanisme, aménagements, équipements, impôts locaux, prévention incendies, eau, assainissement, vie associative et culturelle, ressources humaines...) dont certains étaient en souffrance depuis trop longtemps ou n'avaient pas été traités de façon appropriée.

Vous trouverez dans ces pages le détail de cette activité. Pour toute information ou précision complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec les élus de votre hameau ou demandez un rendez-vous avec l' élu de votre choix, et... participez aux groupes de travail.

Nous souhaitons vivement vous retrouver à l'occasion des vœux de la municipalité, moment fort de convivialité. Leur tenue n'est pas annulée pour l'instant, mais les mesures prises par le gouvernement pour lutter contre la pandémie de COVID19 risquent de les retarder ou de les contrarier.

L'année 2020 restera dans nos mémoires, nous espérons que l'année 2021 nous permettra d'à nouveau se rencontrer, se concerter, partager, construire, être solidaires.

Dans l'attente, nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année.

Voies et Chemins

Réfection progressive des voies communales

Elle est financée à parts égales par la commune et par la *Communauté de communes Ardèche Sources et Volcans* ; la programmation est fixée pour les 5 années à venir. Comme la plupart des travaux ayant pris du retard à cause des circonstances sanitaires, ceux-ci seront effectués en 2021.

Chemin de randonnées

Deux conseillers volontaires ont rencontré les responsables de la *Communauté de communes Ardèche Sources et Volcans* en charge des chemins de randonnées. Cette dernière finance et assure un chemin de randonnée par commune. Celui de Barnas est le *Chemin botanique*, bien connu des randonneurs. Dans ce cadre, la *Communauté de communes* va fournir, ainsi qu'aux 15 autres communes, le matériel nécessaire afin de renouveler la signalisation existante (mâts d'orientation et panonceaux). La mise en place sera faite par les services communaux.



Gué du Saut

Il est situé sur le ruisseau du Saut, en limite avec le territoire communal de Thueyts. Il présente depuis quelques temps un affaissement qui ne fera que se dégrader au fil du temps. Dès que possible, en concertation avec la mairie de Thueyts, nous interviendrons pour consolider l'ensemble du gué.

Passerelle du Bournazon

Les promeneurs qui empruntent le sentier reliant Champfagot au pont du Sigadou l'ont remarqué : la passerelle qui franchit le ruisseau du Bournazon est devenue impraticable. À l'initiative de quelques élus et citoyens, elle sera entièrement refaite. Les travaux ont commencé et se poursuivront une fois le confinement terminé.

Défense des forêts contre l'incendie (DFC)

Suite à l'entrevue de deux délégués de la commune avec les forestiers sapeurs concernant l'entretien de la piste de défense des forêts contre l'incendie, il est apparu que cette piste était en très mauvais état et que rien n'avait été fait depuis 6 ans. Par conséquent, nous allons rapidement établir un plan de réfection, d'autant plus que nous recevons actuellement des directives gouvernementales concernant les risques incendies accrus dans les massifs forestiers. Les travaux s'étaleront sur 3 à 5 ans, en fonction des budgets qui nous seront alloués.



Eau

Incident sur le réseau d'eau de Lamothe

Début octobre, une panne électrique sur le système de chargement du panneau photovoltaïque a interrompu la chloration de l'eau sur le captage de l'Horesson pendant 2 jours. Cette panne a été réparée dès sa détection. Le captage de l'Horesson alimente le hameau de Lamothe et le quartier Barnas-Haut. Par précaution, nous avons averti les habitants de Lamothe de ne pas consommer l'eau du robinet sans la faire bouillir ou de consommer de l'eau en bouteille avant le retour à la normale, validé par un contrôle de l'Agence Régionale de Santé dans les jours qui ont suivi. Barnas-Haut n'était pas concerné car il a été alimenté durant ce temps par le captage des Mondes (Lafarre).

Les compteurs d'eau

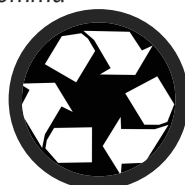
Le compteur permet de mesurer votre consommation d'eau. Vous en avez la garde ; vous devez en particulier le protéger contre le gel et les chocs.



Vous devez en outre contrôler régulièrement votre consommation d'eau afin de déceler rapidement la présence d'une fuite qui vous infligerait des coûts supplémentaires.

Collecte des ordures ménagères

Par souci du respect des conditions de travail des agents collecteurs et de leur sécurité, la *Communauté de communes* – gestionnaire du service de ramassage des ordures ménagères – précise que le ramassage sur les points individuels (porte à porte) ne tiendra compte que des poubelles aux normes, c'est-à-dire des poubelles à deux roues avec couvercle coiffant à ouverture totale et prise frontale par les véhicules de collecte des déchets.



En cas de suppression d'un lieu de ramassage individuel suite au non respect de cette instruction, la *Communauté de communes* notifie que le service ne sera pas réactivé même si l'utilisateur procède (trop tard) à la mise aux normes de ses poubelles ; il devra déposer ses déchets dans un point de ramassage collectif. Cette règle a commencé à être appliquée dans des communes voisines.



Défibrillateur

Un défibrillateur sera installé très prochainement devant la salle Saint-Théophrède, comme nous l'avions promis. Il sera simple d'utilisation par tous et pourra ainsi contribuer à sauver des vies sur notre commune.

Compteur électrique communiquant Linky

Le conseil municipal, à la majorité de ses membres, a demandé au maire de prendre un arrêté pour régler l'installation des compteurs Linky sur la commune, afin que les propriétaires qui souhaitent le refuser puissent s'appuyer sur cet arrêté pour le faire.

Suite à un sondage réalisé auprès des Barnassiens, le conseil municipal a refusé l'installation de ces compteurs sur les bâtiments communaux et pour l'éclairage public (64 retours en mairie : 45 expriment le refus d'installation, 12 l'acceptent, 5 ne se prononcent pas et 2 nuls).

Tour des sites, installations et bâtiments municipaux

L'ensemble du conseil municipal et des employés communaux a procédé à une visite détaillée des installations et bâtiments municipaux afin d'estimer la nature des aménagements et travaux à envisager.

Nous avons donc relevé l'état des lieux suivants : l'église et sa place, le cimetière, la place St-Théophrède, le 2^{ème} étage de la mairie, le 2^{ème} étage de la salle des fêtes, le camping municipal, le gîte communal, le mobil-home communal du camping, l'aire de jeux.

Nous conduisons la réflexion sur les propositions de pistes de travail élaborées au cours de nos débats pré-électorales et de nos réunions de travail (aménagement d'un lieu de rencontre, création d'un logement communal, rénovation de notre camping, devenir du gîte...). En fonction des priorités, des capacités financières de notre commune, des subventions possibles, le conseil municipal établira les budgets correspondants aux travaux et présentera un calendrier de mise en œuvre à harmoniser avec les réalisations en cours (réseau d'eau et sécurisation de la traverse 102, route du Haut Barnas, pont du Bouix et voirie communale).

Nous restons à votre écoute pour que tout ce qui sera envisagé soit partagé par le plus grand nombre, notamment par des sondages pour les projets qui impliqueraient de lourdes dépenses pour la commune.



Aire de jeu pour les enfants

La mise aux normes ainsi que l'amélioration de l'aire de jeu pour les enfants sont étudiées par l'équipe municipale. En effet, les jeux sont en mauvais état et les normes de sécurité et d'hygiène liées à ce type d'équipement ne sont pas respectées. La volonté de la municipalité se concentre donc sur un projet dont les objectifs permettront aux enfants, à leurs familles, aux habitants et aux campeurs de bénéficier d'un espace sécurisé, entretenu, accessible à tous et convivial.



Cimetière

Vous l'avez remarqué, les allées du cimetière ont été couvertes de pouzzolane, peu avant la Toussaint, afin de l'embellir et d'éviter la repousse trop rapide d'herbes.



Les Groupes de travail

Bien que n'ayant pas pu fonctionner sur un rythme de croisière pendant la crise sanitaire, des groupes de travail ont pu tenir quelques réunions avec des participants non élus et échanger afin d'établir les priorités et élaborer des propositions à soumettre au conseil municipal.

Groupe de travail environnement

Après un large tour d'horizon des nombreux sujets concernés (l'environnement est une notion transversale qui concerne l'ensemble des actions de la municipalité), le groupe de travail a retenu deux axes prioritaires à partir desquels il fera des propositions au conseil municipal :

- **Les énergies** : Énergies renouvelables, économies d'énergie (sensibilisation, applications concrètes, choix d'un fournisseur d'électricité pour la commune, étude d'aménagements publics/privés participatifs, réaménagement des réseaux du camping...)

- L'inventaire de la biodiversité et la prévention des menaces qui pèsent sur elle.

Le Groupe de travail ne négligera pas pour autant le partage de la réflexion avec les responsables des autres initiatives et projets de la commune (forêt, rivière, urbanisme, travaux, eau, assainissement...).



Groupe de travail communication

Un ensemble de moyens de communication est à l'étude et sera bientôt proposé au conseil municipal (amélioration de l'affichage, lettre régulière aux habitants, mails, SMS...)

Le groupe de travail amorce une réflexion pour un nouveau site internet de la commune et page Facebook de la commune (Cf. encadré *Infos administratives* p. 6).

- Une harmonisation de la signalétique (ensemble des moyens utilisés pour indiquer des directions, guider et orienter vers des lieux remarquables, des établissements, des sites d'activité...) est en cours d'étude par un binôme d'élus et sera soumis à l'ensemble du conseil municipal. Cette signalétique sera élaborée en concertation avec un technicien du Parc naturel régional.

Groupe de travail Vie associative et culturelle

La vie associative et culturelle a été particulièrement impactée par la crise sanitaire. Nous avons trop souvent dû annuler des initiatives programmées.

Au cours de ses réunions, en concertation avec les représentants d'associations de la commune, le groupe de travail avait proposé de lancer ou relancer des animations festives et culturelles (fête des voisins, plantation du *Pibou*, festivités de l'été, pots de rencontres, videgrenier, projection de films, *Semaine des Arts*, concours de pétanque, grande veillée d'automne, castagnade...). La plupart n'ont pas pu avoir lieu.

Le succès du *Challenge René Vidal* de pétanque et de la soirée cinéma en plein air a démontré la large mobilisation des habitants et des estivants à l'occasion de ces moments conviviaux.



L'objectif est de laisser agir les associations existantes ou à créer. C'est au milieu associatif de monter des projets et de solliciter ou non le soutien de la municipalité et/ou d'autres collectivités ou structures locales (subventions, partenariats, salles, affichage...).

Noël 2020

Cette année, en raison des directives sanitaires liées à la pandémie :

- Le repas des anciens, élaboré par l'auberge du village, qui permettait un temps de retrouvailles, a dû être annulé. C'est pourquoi, afin de soutenir les commerçants du village, les aînés ont eu le choix entre un colis composé de spécialités du terroir sélectionnées par les producteurs et commerçants du village et un bon pour un repas de fête à l'Auberge de Barnas.



- Le projet de proposer un après-midi jeu pour les enfants (avec l'association *Déambull*) suivi d'un goûter et de la distribution des cadeaux par le Père Noël a été annulé. La commande de jouets a tout de même pu se faire, et chaque enfant (du nouveau-né à l'élève de CM2), résidant sur la commune, bénéficiera d'un cadeau.

Nous tenons à remercier tous les participants du groupe de travail *Action sociale*, les commerçants et les producteurs, qui permettent que ces initiatives voient le jour.

Voyage scolaire

Depuis deux ans, les élèves de l'école publique travaillent sur un projet pédagogique sur le thème *L'Eau source de vie*. L'équipe éducative, souhaitant approfondir cette démarche, a décidé d'organiser un voyage scolaire au mois de juin 2021. Sollicité par l'*Amicale de l'école publique* qui, avec la crise sanitaire, a vu la moitié de ses actions annulées. Le conseil municipal a voté une subvention exceptionnelle de 32,70 € par enfant pour aider au financement du voyage. Cela fait près de 10 ans que les enfants n'étaient pas partis en voyage scolaire.

Commission communale des impôts directs (CCID)

- Les commissaires titulaires sont Jean-Luc VIDAL, Lynda BOUET, Bernard de TATA, Jean-Louis BARTHOD, Gabriel GIRAULT, Roger ARNAUD et Christian BOURMAULT.

- Les suppléants sont Monique LEMAIRE, Jean-Claude PERRON, Lugdivine MAYNARD, Charline de MOYA, Philippe MÉRIAUX et Thierry STEFF.

Dans le contexte sanitaire actuel, la réunion de cette commission prévue courant novembre, n'a pas pu se tenir.

Les conseillers municipaux vont examiner les permis de construire et les déclarations de travaux en cours avant la réunion obligatoire de mars 2021. En effet, certains dossiers sont ouverts depuis de trop nombreuses années et présentent des irrégularités.

Ensuite la commission se réunira (en visioconférence ou en présentiel) pour examiner les dossiers et élaborer les courriers aux propriétaires, ainsi elle va :

– Relancer tous les propriétaires dont les dossiers sont en suspens pour les inciter à effectuer leur déclaration d'achèvement au plus tôt.

RAPPEL : Toute personne doit déclarer en mairie la fin de ses travaux dès que le bien est considéré comme habitable (gros œuvre fini, sans attendre les finitions), ensuite, elle doit envoyer aux impôts une déclaration à télécharger sur Internet : https://www.impots.gouv.fr/portail/files/formulaires/6650/2020/6650_19.pdf

Certains dossiers ne sont toujours pas à jour depuis plus de cinq ans, la commission va désormais les suivre de très près.

– Contacter les propriétaires dont les constructions ou aménagements ne correspondent pas au permis de construire ou à leur déclaration de travaux afin qu'ils se régularisent.

Ce travail est animé par le souci de traiter tous les propriétaires de foncier bâti de façon équitable vis-à-vis de l'impôt.

Rencontre avec les élus départementaux, régionaux et nationaux

Le conseil municipal a rencontré nos élus.

– **Bernadette ROCHE** et **Jérôme DALVERNY**, **conseillers départementaux** ; nous avons échangé sur nos projets et les aides du département. Il est à noter que les achats pour la salle des fêtes (lave-vaisselle professionnel, tables, chaises et estrade) sont financés en partie par le fonds de solidarité départemental ainsi que les achats prévus pour l'aire de jeux (nouveaux jeux, barrières, revêtement sol) et les bornes d'éclairage du camping.

– **Bernadette Roche**, **députée à la forêt** suit aussi la réfection de la piste DFCI de Lamothe et de ses réserves d'eau.

– **François JACQUARD**, **conseiller régional délégué aux transports, service à la personne et services publics**. Nous



avons échangé sur les aides régionales, la mobilité, l'agence postale communale, la production d'énergie renouvelable, la santé et la culture.

– **Fabrice BRUN**, **député de l'Ardèche**. Le sujet principal

abordé a été la RN 102 avec notre projet en cours au niveau de la route du Haut Barnas sans oublier la nécessaire sécurisation des personnes, les nuisances sonores, la vitesse excessive et le trafic croissant. Nous avons échangé sur le plan de relance, le contrat de plan, le risque de transfert de la compétence eau à la *Communauté de communes* en 2026, sur la présence nécessaire des services publics dont le Centre d'incendie et de secours de Barnas, et de l'atout du maintien et du développement de l'agriculture.

– Lynda Bouet a aussi rencontré **Jean-Claude FLORY**, **conseiller régional**, lors d'une présentation au Bureau de la *Communauté de communes* du contrat *Ambition Région* pour le territoire *Ardèche des Sources et Volcans*.

Coopération avec les communes proches

Le conseil municipal, avec des élus de Mayres et d'Astet, a participé à une réunion d'information et d'échange avec les pompiers de Barnas.

Nos déléguées au *Syndicat intercommunal à vocation unique de l'école publique du Val d'Ardèche* (Thueyts) travaillent, avec les délégués de Mayres et de Thueyts, à la bonne gestion des écoles et de la cantine scolaire.

Les élus sont aujourd'hui particulièrement attentifs aux améliorations à apporter aux conditions d'accueil et à la qualité du service de la cantine scolaire.

Centre communal d'action social (CCAS)

Comme promis dans notre campagne électorale, nous allons recréer le centre communal d'action sociale en janvier. Nous travaillons à un vrai service d'action sociale avec des événements, de l'accompagnement... , en plus des traditionnelles actions pour les personnes âgées et les enfants.

Pour que cet organisme dispose d'une plus grande autonomie de décision, plusieurs administrateurs, élus et non-élus, seront nécessaires.

Si vous voulez participer à des actions sociales à Barnas, nous vous invitons à devenir membre du CCAS. Merci de vous faire connaître en mairie ou de joindre les élus référents



Banque alimentaire

L'association *COUP DE POUCE ALIMENTAIRE* existait depuis de nombreuses années à Lalevade d'Ardèche. Gérée par des bénévoles, elle distribuait des colis alimentaires aux personnes en situation précaire mais, faute de renouvellement, elle a été dissoute il y a deux mois.

La *Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans* a décidé de reprendre et d'amplifier cette mission.

Les distributions de denrées alimentaires commenceront le jeudi 17 déc. 2020 puis se tiendront tous les jeudis après-midi, de 14h à 16h30, au local situé au 51, rue des Écoles à Lalevade d'Ardèche. Un service intercommunal se charge d'aller chercher les denrées à Valence et de collecter les produits à date courte offerts par les magasins locaux. La distribution aux bénéficiaires se fait sur inscription auprès des assistantes sociales du secteur.



Trois de nos conseillers se mobilisent.

Philippe et Thierry se sont portés volontaires pour participer à la collecte auprès des clients d'Intermarché

organisée les 27 et 28 novembre dans le cadre des *Journées nationales des Banques alimentaires*. Avec Monique, ils se sont inscrits pour participer régulièrement aux permanences de préparation ou de distribution.

Nous sollicitons à présent toutes les bonnes volontés qui veulent s'impliquer dans cette action sociale intercommunale afin d'assurer les permanences le jeudi mais aussi pour les préparations le mercredi après-midi et nous vous invitons à vous inscrire en mairie.

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)

Notre souhait d'organiser une réunion publique d'information n'est malheureusement toujours pas réalisable, mais l'équipe municipale continue à travailler sur



l'élaboration du PLUI. Nous n'avons pas beaucoup de marge de manœuvre sur les règles d'urbanisme qu'impose la mise en place d'un PLUI, mais certaines de nos remarques ont été prises en compte.

Ce travail, entamé en 2015, en est en phase d'élaboration terminale. Le zonage est presque achevé (les zones constructibles se situent essentiellement au Bouix et au Barnas-Haut), les emplacements réservés sont identifiés (notamment en prévision de création de parkings et d'aménagements publics) et le règlement est en cours de validation par les élus.

Vous trouverez des documents explicatifs sur le site *Ardèche des Sources et Volcans* : <https://www.asv-cdc.fr/services-au-quotidien/urbanisme/elaboration-du-plui>

Pour tout renseignement, Lynda BOUET et Bernard de TATA se tiennent à votre disposition.

Calendrier

Le projet de PLUI devrait être proposé pour arrêt lors d'un conseil communautaire cette fin d'année 2020/début 2021.

Il sera ensuite soumis à l'avis des communes (3 mois), puis des *Personnes Publiques Associées*, de l'*Autorité environnementale* et de la *Commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers* (CDPENAF) (3 mois) avant d'être présenté en enquête publique (1 mois + 1 mois pour la rédaction du rapport).

Une conférence des maires aura lieu afin de prendre connaissance des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur. Le dossier pourra alors être mis à jour et proposé pour approbation du conseil communautaire fin 2021.

À noter : Les élus communautaires ont émis un avis favorable le 12 nov. 2020 pour l'approbation du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'Ardèche méridionale.



TOUT SAVOIR SUR LES
BIOTRÉSORS
DES MONTS D'ARDÈCHE



Parc naturel régional des Monts d'Ardèche (PNR-MA)

Quatre délégués de notre *Communauté de communes* siègent au bureau (Lynda BOUET, Jérôme DALVERNY, Laurie DUPRE et Marion HOUETZ) mais aucun n'a été élu pour une vice-présidence malgré deux candidatures.

Ce bureau est constitué de 28 élus dont neuf vice-président·e·s. Le nouveau président est Dominique ALLIX, maire de Lachamp-Raphaël.

Nous suivrons donc de très près les orientations et projets du PNR afin que notre territoire puisse bénéficier pleinement de ses actions.

PNR : ça vient de sortir ! Tout savoir sur les biotrésors



Si la biodiversité des Monts d'Ardèche est si grande c'est que les principaux ingrédients sont réunis : grand écart d'altitude (de 130 m aux Vans à 1 753 m sommet du Mézenc), carrefour de 3 climats, condensé de 550 millions d'années d'histoire géologique. Des prairies méditerranéennes aux landes subalpines, des forêts sèches de chênes verts aux hêtraies fraîches montagnardes, des mares temporaires aux tourbières... Le territoire offre un large éventail de milieux qui regorgent de vie, ce sont nos *biotrésors*.

Biotrésors en danger

Le dérèglement climatique est une des principales causes de l'érosion de la biodiversité dans le monde. Certains biotrésors du Parc des Monts d'Ardèche peuvent être concernés, notam-

ment les espèces de montagne et de rivières. Afin de surveiller ce phénomène, le Parc réalise des suivis sur certaines de ces espèces.

Pour en savoir plus, le PNR vient d'éditer un guide riche en photos, gratuit, disponible sur demande.

À lire

Les Anciennes forêts d'Ardèche, quelle histoire ?
de Michel BARTOLI (auteur) et Simon BUGNON (photographe).

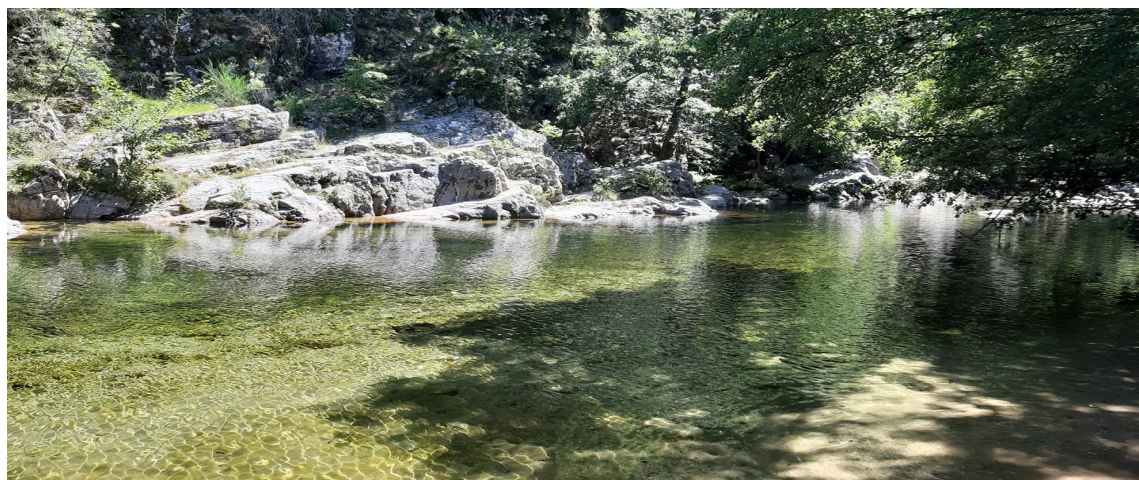


*Septéditions, 2020. 176 p.
24,60 €.*

Suite à une étude commandée par le Parc sur les forêts anciennes, l'enquête de M. Bartoli et J.-M. Boissier a révélé des récits passionnants sur les processus naturels de formation des forêts mais surtout sur les interventions humaines. Ils nous apprennent notamment que le sapin est apparu il y a seulement 5 000 ans en migrant des Alpes, que

les « Grandes forêts domaniales » ont très tôt été malmenées, que nos forêts ont toujours été une ressource difficile à exploiter, même avec les moyens royaux de l'époque...

On imagine souvent nos forêts comme des espaces sauvages immuables, mais en réalité les forêts sont vivantes et évoluent en permanence. Cet ouvrage en raconte l'histoire et associe au récit des historiens le regard du photographe naturaliste Simon Bugnon ; le résultat est somptueux...



État civil

MARIAGE

19 sept. 2020, Dylan VIDAL
et Maïlys BARBASTE.

DÉCÈS

20 mai 2020, Maurice VENTALON
de Lamothe.
22 oct. 2020, Johanna MANASSEN
née BERENDS de Lafarre.

Natura 2000

Le conseil municipal a accepté le nouveau périmètre du site Natura 2000 Cévennes ardéchoises. Il concerne le rocher d'Abraham et le bois de Plancher à proximité. En effet, l'aire d'un couple d'aigles royaux protégés se situe dans cette zone.

Afin d'envisager les modalités de protection de ces deux secteurs, nous prévoyons, dès que cela sera autorisé, une rencontre entre l'équipe municipale, les propriétaires, les exploitants forestiers travaillant sur le secteur, le Groupement forestier, les chasseurs, la Ligue de protection des oiseaux, le PNR et l'Office national des forêts.

Nous pourrions échanger sur la complémentarité entre la préservation de cette aire et l'exercice raisonné de l'activité humaine afin d'instaurer ainsi les meilleures conditions favorisant la nidification et la reproduction de ce couple qui n'a pas de descendance depuis plusieurs années.

Infos administratives

L'agence postale communale (APC) de Barnas, située à la mairie, a pu observer cette année, une augmentation de 154% de son chiffre d'affaires par rapport à 2019, et ce malgré une période de fermeture due à l'épidémie COVID-19.

Cette augmentation est constatée sur la vente de produits et de services proposés par La Poste qui se déclinent comme suit :

- Affranchissement des courriers et colis - vous pouvez y déposer également vos envois préaffranchis.
- Offre de téléphonie mobile, vente de timbres, d'enveloppes préaffranchies, d'emballages, envois en colissimo, en recommandé...

Elle vous offre un service de dépôt et retrait pour les comptes de la Banque Postale (CCP et Livret).

Heures d'ouverture : voir les horaires d'ouverture de la mairie

Mairie de Barnas : Accueil du public : lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h30

Tél : 04 75 36 40 12 • Email : mairie.barnas@orange.fr • Site : <http://www.barnas.fr/>

et retrouvez-nous sur Facebook : <https://www.facebook.com/Mairie-de-Barnas-100330978427063/>

